

ECHO DU CE DECEMBRE 2017

LE PARI DU CONTROLE ET DU SURINVESTISSEMENT



Trois sites franciliens – Ermont (95), La Courneuve (93) et Clichy-sous-Bois (93) – expérimentent le **Nouveau Pari de la confiance** (NPC). Leurs DAPE ont exposé leur projet aux élu-es. Premier constat : **l'établissement impose des chantiers réchauffés** comme la gestion des portefeuilles SUI ou l'autoplanification sur les activités quotidiennes. Bien sûr, une telle autonomie peut sembler alléchante, mais gare à une responsabilisation individuelle vite insupportable, au **surinvestissement professionnel**, à une **pluie d'objectifs individuels** écrasants et au contrôle permanent de tous sur tous. Ce sont là les effets les plus redoutés du modèle de « l'entreprise libérée » qui inspire largement le NPC. Ajoutons les risques de **contournements de nos protections collectives** comme l'OATT, simplement pour permettre la réalisation d'un projet. Pour finir, pouvons-nous croire une seconde à ce pari de l'autonomie organisationnelle **sur fond de restrictions budgétaires galopantes** ?

POUR LA DG, NOUS SOMMES TOUS UN PEU CONVENTION

Il paraît que **chaque agent-e peut contribuer à la définition des orientations stratégiques** de Pôle emploi à partir de 2019 (Whaaa !). C'est le but de la démarche de concertation présentée aux membres du CE. Dès le 15 janvier 2018, **à coup d'ateliers et de sessions collaboratives**, de plateforme collaborative en ligne, vous pourrez faire part de vos projets pour Pôle emploi. Vous pourrez dicter à la direction générale, au conseil d'administration de Pôle emploi, à l'Unédic et à l'État le contenu de la convention tripartite 2019-2022. Incroyable !? Effectivement, n'y croyez pas plus que les fois précédentes, puisque **tout est bien évidemment déjà écrit**. Ce n'est qu'une **nouvelle manœuvre de diversion** pour nous faire adhérer à une évolution de Pôle emploi que nous risquons fort de détester.



JEU D'ADRESSES POUR LES RELAIS RH

Les 20 agent-es dédiés aux relais RH de la direction régionale seront **repositionnés dans les directions territoriales (DT)** au 1^{er} juin 2018. La direction nous a assuré qu'il n'y aurait aucun repositionnement imposé (!) et que les missions confiées en DT seraient toujours liées aux RH. Mais, considérant que lors d'autres réorganisations récentes, l'établissement n'a pas respecté ses engagements, et que dans ce dossier des points restent flous, **les élu-es SNU seront vigilants sur le devenir des 20 collègues concernés**. Cette réorganisation vise « à renforcer l'appui proposé par les DT aux agences ».

Peut-on espérer une amélioration pour les agent-es du réseau ? Nous en doutons !